

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 982 nommant deux membres de la Commission prévue à l'article 12 de l'arrêté n° 591 du 10 juin 1938.

n° 982

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 novembre 1940

Numéro JO  
n° 528 du 30/11/1940

Date du numéro  
30 novembre 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 591 du 10 juin 1938 portant organisation du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis et dépendances, notamment en ces articles 11 et 12,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont désignés pour faire par tie de la Commission prévue à l'article 12 de l'arrêté du 10 juin 1938 portant organisation du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis et dépendances : M. Miniconi, ingénieur du cadre général des travaux publics; M. Arnaud, adjoint technique principal du cadre local des travaux publics.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**